

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TENOR

Code ISIN : FR0011485135

FIA soumis au droit français

Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Groupe CREDIT COOPERATIF

Objectif et politique d'investissement

Le FCP a pour objectif de surperformer, sur la durée de placement recommandée, la performance de l'EONIA capitalisé OIS + 3%. Il sera principalement investi en actions, en obligations et en commodities (OPCVM et/ou FIA via des ETF).

Le FCP ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur mais fera l'objet d'une gestion discrétionnaire. Aucun indicateur de référence n'est donc défini.

Néanmoins, à titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à EONIA capitalisé OIS + 3%.

La stratégie de gestion financière est d'essence discrétionnaire. L'orientation du portefeuille aux principaux risques de marchés est largement diversifiée. Le portefeuille reflète les anticipations de la société de gestion issues des perspectives macro-économiques notamment les niveaux et perspectives de croissance et d'inflation des diverses zones géographiques ainsi que l'aversion au risque du marché. La gestion reposera ainsi sur une allocation d'actifs mobile et réactive, déterminée en considération des analyses d'ECOFI INVESTISSEMENTS et des convictions des gérants, et qui a pour objectif de s'ajuster en fonction de l'environnement de marché sans qu'aucune classe d'actifs ne soit privilégiée a priori.

Le FCP est exposé, en direct ou via des OPC jusqu'à 100% maximum de son actif net, aux actions européennes et internationales, de toute capitalisation et de tout secteur économique, négociées sur les marchés réglementés et/ou organisés et sélectionnées au regard de leur analyse financière. Le portefeuille est investi en instruments de taux : obligations, et en titres de créance négociables, libellés en euro ou en devises. Ces titres pourront être émis par des entités publiques, parapubliques ou privées situés au sein de la zone Euro et/ou de l'OCDE.

Le FCP peut en outre investir, dans la limite de 20% maximum de son actif net, en obligations convertibles (étant entendu que l'investissement du Fonds dans les titres de dette subordonnée ayant la nature de « contingent convertible bonds », dits aussi « CoCos », n'est pas autorisé) et échangeables.

La société de gestion apprécie la notation d'un titre considéré en retenant la notation de l'émission concernée ou à défaut celle de son émetteur selon une politique de notation interne. Cette politique de notation interne prévoit, en matière de sélection et de suivi des titres, que la société de gestion privilégie systématiquement sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

En tout état de cause, la société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux agences de notation et procède ainsi à sa propre analyse de crédit dans la sélection des titres, selon un processus interne indépendant.

Le portefeuille est investi en titres de catégorie « investissement » dits « Investment Grade » (par exemple supérieure ou égale à « BBB- » dans l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou supérieure ou égale à « Baa3 » dans celle de Moody's ou notation équivalente selon la politique de notation interne de la société de gestion). Toutefois, le portefeuille pourra être investi en titres non notés ou de catégorie « spéculative » dits « High Yield » (par exemple, inférieure à « BBB- » dans l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou inférieure à « Baa3 » dans celle de Moody's ou notation équivalente selon la

politique de notation interne de la société de gestion) dans la limite de 25 % maximum de l'actif net.

En cas de dépassement du ratio précité, les titres concernés seront cédés soit immédiatement soit dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

La sensibilité globale du portefeuille aux taux d'intérêt, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre « -2 » et « +7 ».

Le FCP peut également être exposé aux marchés émergents dans la limite de 40% maximum de l'actif net (en actions comme en produits de taux). Par ailleurs, dans la limite de 30% maximum de son actif net, le FCP peut être exposé aux marchés des matières premières (notamment énergie, métaux industriels et/ou précieux à l'exclusion des matières premières agricoles) via la détention de parts ou actions d'OPC (en ce compris ETF), d'obligations zéro coupon à durée indéterminée faisant l'objet d'une cotation en continu et ne donnant lieu à aucune livraison physique, de titres de créance dérivés offrant une exposition aux indices de matières premières et/ou via des contrats financiers listés sur un marché réglementé ou organisé ou négociés de gré à gré répliquant la performance d'indices ou d'indices de paniers de matières premières et sans livraison physique.

Le gérant peut recourir, en couverture comme en exposition, à l'utilisation de contrats financiers (i.e. instruments financiers à terme), à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés ou organisés, français et étrangers, de futures et d'options sur futures de taux d'intérêt ou d'indices actions, et/ou négociés de gré à gré d'échange de taux d'intérêt ou de performance d'actions ou d'indices actions. Ces interventions sont destinées à piloter le risque de taux dans la zone géographique où le portefeuille est exposé pour tirer profit des variations de ces marchés ou encore à couvrir le risque de change.

Le FCP peut investir, jusqu'à 100% maximum de son actif net, en parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA (y compris ETF), de droit français ou étranger, de toute classification AMF ou sans classification AMF. Ces OPC peuvent être gérés ou promus par Ecofi Investissements ou par des sociétés de gestion tierces.

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP a recours à des dépôts, des emprunts d'espèces, des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres et ce, jusqu'à 10 % maximum de l'actif net

Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation.

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

La valeur liquidative est établie quotidiennement, chaque jour de bourse ouvert à Paris.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées, par le dépositaire sur délégation de la société de gestion, avant 11 heures 30 chaque jour de bourse ouvert à Paris et sont exécutées à cours inconnu (soit sur la base des cours de clôture du jour), avec règlement des rachats dans un délai un délai de un jour minimum et de cinq jours maximum suivant celui de l'évaluation.

Profil de risque et de rendement

Indicateur de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque a été calculé en intégrant des données historiques simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable quant au profil de risque futur du FCP. Le FCP est classé dans la catégorie 4 en raison de son exposition au marché actions et de taux. Son profil rendement/risque est modéré. La valeur des OPCVM et/ou FIA sélectionnés et exposés au marché actions peut être affectée par les mouvements de marché boursier quotidiens.

D'autres facteurs ayant une influence comprennent l'actualité politique et économique, les bénéfices des entreprises des grands indices actions de la zone euro et/ou des événements significatifs relatifs aux entreprises. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : risque de défaut (qui pèse sur un créancier de voir son débiteur ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contractés à son égard) et/ou risque de dégradation de signature (réduction de la notation délivrée par une agence spécialisée).

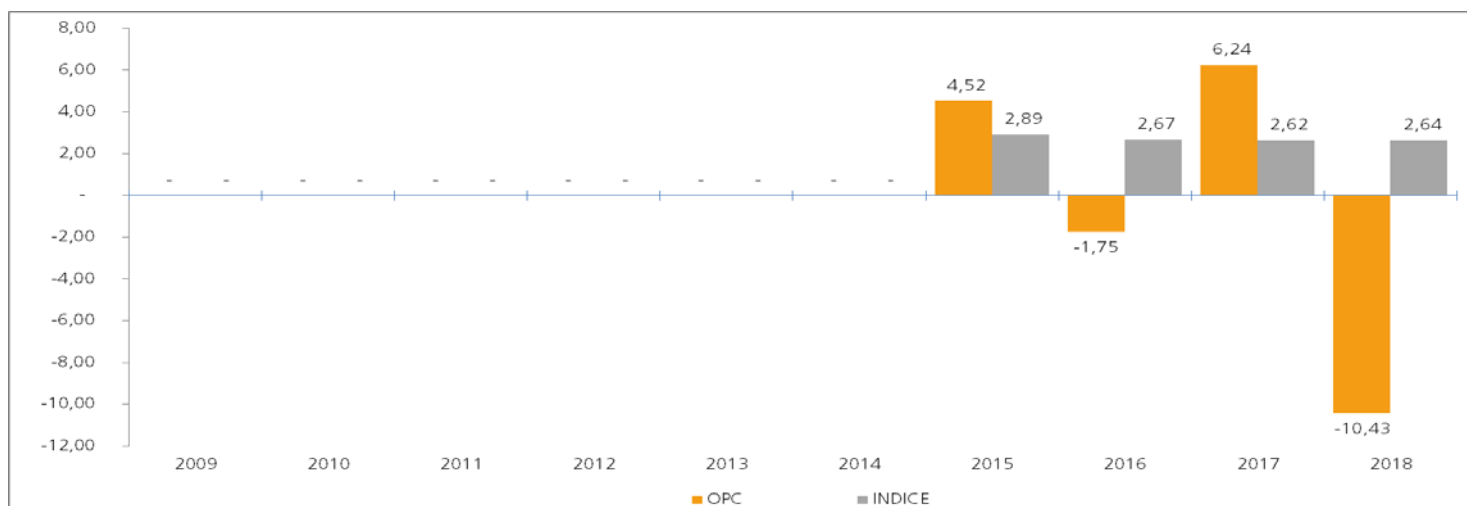
Risque de contrepartie : risque d'une défaillance (par exemple faillite) de l'un des intermédiaires auxquels la société de gestion a recours au titre de la gestion du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		Frais d'entrée : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Les frais d'entrée et de sortie indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus du FIA, disponible sur le site internet www.ecofi.fr
Frais d'entrée	3% TTC	
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par le fonds sur une année		
Frais courants	2,51% TTC	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		
Commission de performance	20% de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence Eonia capitalisé OIS + 3%. A titre d'information, au titre de l'exercice clos au 28/09/2018, les commissions de performance prélevées ont représenté : 0% de l'actif net.	

Performances passées



Indicateur de référence *a posteriori* à EONIA capitalisé OIS + 3 %

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La performance du FIA est calculée dividendes et coupons nets réinvestis.

Les performances présentées dans le graphique ci-dessus le sont toutes charges incluses.

Ce FCP a été créé le 17 juin 2013.

La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

- **Nom du dépositaire** : CACEIS Bank.
- **Forme juridique**: FCP
- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FIA** : le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients- 22 rue Joubert - 75009 PARIS - Tél : 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 – email : contact@ecofi.fr.
- **Informations pratiques sur la valeur liquidative** : la valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.ecofi.fr).
- **Fiscalité** : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.
- **Politique de rémunération** : les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients- 22 rue Joubert - 75009 PARIS - Tél : 01.44.88.39.06 Fax : 01.44.88.39.39 email : contact@ecofi.fr ou sur son site internet.
- Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur de part qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.
- Le FCP n'a pas été enregistré en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Il ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ECOFI INVESTISSEMENTS est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 février 2019.